

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 46/029/2008 – ÉFAI

22 octobre 2008

AU 290/08 Torture et autres mauvais traitements / Prisonnières d'opinion

ZIMBABWE Jenni Williams (f)
Magodonga Mahlangu (f)

Jenni Williams et Magodonga Mahlangu, deux dirigeantes de l'organisation militante Femmes du Zimbabwe, debout ! (WOZA), risquent d'être torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements. Elles ont été arrêtées le 16 octobre et sont détenues au centre de détention provisoire de Bulawayo.

Ces deux femmes ont été arrêtées arbitrairement après avoir participé à une manifestation non violente organisée devant le bâtiment du gouvernement à Mhlahlandlela pour réclamer un accès immédiat à l'aide alimentaire dont les Zimbabwéens ont absolument besoin. La police a eu recours à une force excessive afin de disperser cette manifestation à laquelle participaient quelque 200 membres de WOZA. Magodonga Mahlangu a été battue par des policiers au cours de son arrestation et souffrirait toujours des suites des coups qu'elle a reçus.

Jenni Williams et Magodonga Mahlangu ont été placées illégalement en détention au poste de police central de Bulawayo pendant une nuit, avant d'être transférées au centre de détention provisoire le 17 octobre. Le tribunal de première instance de Bulawayo a ordonné leur maintien en détention provisoire jusqu'au 21 octobre, date à laquelle leur audience de demande de libération sous caution a eu lieu sans qu'elles puissent y assister. Les autorités ont affirmé qu'elles ne disposaient pas d'un moyen de transport pour les amener au palais de justice ce jour-là. Le tribunal a ajourné sa décision relative à la caution jusqu'au 24 octobre. Jenni Williams et Magodonga Mahlangu ont été accusées d'avoir « porté atteinte à la paix, à la sécurité ou à l'ordre public » au titre du paragraphe 37-1(a) de la Loi relative à la codification et à la réforme du droit pénal.

Amnesty International estime que ces femmes ont été arrêtées uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, qui est pourtant garanti par la Constitution du Zimbabwe, ainsi que par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDCP). Le Zimbabwe est un État signataire de ces deux traités relatifs aux droits humains, qui l'obligent à respecter et à protéger le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. C'est pour cette raison qu'Amnesty International considère Jenni Williams et Magodonga Mahlangu comme des prisonnières d'opinion. Leur arrestation s'inscrit dans la vague de répression du gouvernement zimbabwéen à l'encontre des défenseurs des droits humains qui font campagne pour dénoncer les souffrances de la population.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au Zimbabwe, les défenseurs des droits humains sont bien souvent torturés, soumis à d'autres mauvais traitements, harcelés et intimidés lorsqu'ils sont détenus. Généralement, les autorités ne leur permettent pas de contacter leurs avocats et leurs proches, et elles ne leur fournissent ni une nourriture adaptée et suffisante, ni des couvertures chaudes, ni des soins médicaux, ni les produits d'hygiène dont les femmes ont besoin. Des membres de WOZA ont déjà subi des mauvais traitements en détention.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez la libération immédiate et sans condition de Jenni Williams et Magodonga Mahlangu, deux dirigeantes de WOZA détenues uniquement pour avoir exercé de manière pacifique leur droit à la liberté d'association et de réunion ;
- déclarez-vous préoccupé par le fait que les défenseurs des droits humains au Zimbabwe sont souvent torturés et soumis à d'autres mauvais traitements en détention, et demandez instamment au procureur général de veiller à leur sécurité ;
- exhortez-le à prendre les mesures nécessaires pour que Jenni Williams et Magodonga Mahlangu soient autorisées à consulter leurs avocats, à entrer en contact avec leurs proches, à être nourries correctement et à recevoir des soins médicaux et des produits d'hygiène tant qu'elles seront détenues ;
- priez-le de veiller à ce qu'elles soient traitées dans le respect des normes relatives aux droits humains applicables pour les détenus, notamment celles prévues par les articles 7 et 10 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

APPELS À :

Procureur général :

The Attorney-General
Office of the Attorney General
P. Bag 7714
Causeway, Harare, Zimbabwe
Fax : +263 4 777 049

COPIES À :

WOZA
PO Box FM701
Famona
Bulawayo
Zimbabwe

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Zimbabwe dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 3 DÉCEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.